AVIS PUBLIC

Anjou
Montréal

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 9 avril 2024**, à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

- Lot numéro 1 113 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-432, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **8330, avenue du Curé-Clermont :**

  - l'empiètement d'une habitation unifamiliale isolée, dans la marge avant, à une distance de 3,67 mètres de la ligne de terrain, et ce, malgré les articles 10 et 306 ainsi que la grille de spécifications de la zone H-432 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige une marge de recul avant minimale de 4,5 mètres;

  - l'agrandissement du bâtiment sans respecter le ratio de plantation d'un arbre par 10 mètres linéaires de ligne de terrain avant, et ce, malgré l'article 190 qui exige la plantation d'un arbre par 10 mètres linéaire de ligne avant.

- Lot numéro 1 004 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone P-116, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **7455, rue Jarry Est :**

  - l'agrandissement d'un bâtiment, en partie sur un étage, malgré l'article 10 et la grille des spécifications de la zone P-116 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exigent une hauteur minimale de 2 étages;

  - l'agrandissement d'une construction dérogatoire non conforme au RCA 40, alors qu'en vertu de l'article 306 du Règlement concernant le zonage (RCA 40), une construction dérogatoire peut être agrandie à condition que cet agrandissement soit conforme au présent règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 22 mars 2024.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement